

Portant intégration et nomination de
Madame SIFA née BINZENGO Martine,
dans les cadres de la catégorie I,
hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement Technique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1972 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1972 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/PT du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67-304 du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres I de l'Enseignement Secondaire, abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret
n° 64-165 du 22-5-1964 fixant le statut commun des cadres de l'En-
seignement ;
(/u le décret n° 62/130/PT du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/PT du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/PT du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/193/PT du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/PT-DE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ; (/u le décret n° 67/50/PT-DE du 24.2.1967 réglant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/PT du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 20.12.1980 portant nomination de
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 20.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux int-rins
des Membres du Gouvernement ;
(/u le dossier constitué par l'intéressé.

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n°67-304 du 30-9-1967 susvisé Madame SIMA née BINZENGE Martine; née le 5-1-1952 à Mantaba (Boko), titulaire de la Licence en Economie Sociale et Familiale Option Nutrition et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique, obtenus à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie 3, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement Technique) et nommée au grade de Professeur Certifié de 1er échelon Stagiaire, indice 3.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

BAZZEVILLE, le 6 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine N'DINGA-GOMI.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-LETSIGNE.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetumba LEKOUNZOU.-

RELATIONS :

JORC	1
DEPT/DEF	3
DEF/DST	1
D.B.	1
D.C.F.	1
DEM.	1
FIN.	2
BOSSIER	3
INTERESSEE	1
STOM/SC	2.-